



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

| | |
|--|---|
| <p>Direction générale de l'alimentation Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux Bureau des semences et de la santé des végétaux</p> <p>Adresse : 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : Olivier Dufour Tél : 01 49 55 81 64 Courriel institutionnel : bssv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. Interne : BSSV/2013-10-011 MOD10.21 E 01/01/11</p> | <p style="text-align: center;">NOTE DE SERVICE DGAL/SDQPV/N2013-8168 Date: 18 octobre 2013</p> |
|--|---|

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace : La méthode MH/07/24, version a, publiée par la circulaire DGAL/SDQPV/C2007-8015 du 12 juillet 2007
Date d'expiration : Sans objet
Date limite de réponse/réalisation : Sans objet
📎 Nombre d'annexes : 0
Degré et période de confidentialité : Aucune

Objet : Méthode officielle d'analyse MOA 032 version 1 relative à la détection de *Plasmopara halstedii* sur semences de tournesol par PCR en temps réel duplex.

Références :

- Articles L. 202-1 à 5, et R. 202-1 à 21 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Décret 2006-7 du 4 janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;
- Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;
- Arrêté du 29 décembre 2009 modifié, désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire.

Résumé : La présente note a pour objet la publication de la méthode officielle d'analyse MOA 032 version 1 relative à la détection de *Plasmopara halstedii* sur semences de tournesol par PCR en temps réel duplex.

Mots-clés : Mycologie - méthode officielle d'analyse - MOA - analyses - détection - *Plasmopara halstedii* - Mildiou du tournesol - semences - tournesol - *Helianthus annuus*.

| Destinataires |
|--|
| <p>Pour information : DRAAF et DAAF Anses-Laboratoire de la santé des végétaux SIVEP</p> |

Plasmopara halstedii (Farlow.) Berl. et de Toni, agent du mildiou du tournesol (*Helianthus annuus*), est un organisme nuisible de quarantaine listé dans l'annexe II A II de l'arrêté du 24 mai 2006 modifié (transposition de la directive du Conseil 2000/29/CE) relative aux organismes nuisibles présents dans l'Union européenne mais pour lesquels l'introduction et la dissémination sont interdites dans tous les États membres et pour lesquels un passeport phytosanitaire européen a été mis en place.

La présente note a pour objet la publication officielle d'une nouvelle méthode de détection de *Plasmopara halstedii*, dans les semences de tournesol, basée sur la PCR en temps réel.

Cette méthode est la méthode qui doit être utilisée :

- par les laboratoires agréés pour les analyses officielles déléguées ;
- par le laboratoire national de référence (LNR) de mycologie, Anses-Laboratoire de la santé des végétaux (LSV) à Malzeville près de Nancy, pour les analyses de confirmation sur les lots trouvés positifs à l'importation ainsi que pour les analyses officielles nécessaires à son maintien de compétences.

Cette MOA 032 version 1 est disponible sur le site Internet de l'Anses (www.anses.fr). Elle remplace la méthode MH/07/24 version a qui peut toutefois encore être utilisée pour une période maximale de 6 mois.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Signé : Patrick DEHAUMONT